NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
GÉNÉRALE

E/ESCAP/1281
12 février 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session
24-30 avril 2003
Bangkok

QUESTIONS ET FAITS ÉMERGENTS AU NIVEAU RÉGIONAL: PROBLÈMES SOCIAUX ÉMERGENTS

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

RAPPORT DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMETALE DE HAUT NIVEAU POUR LA CLÔTURE DE LA DÉCENNIE ASIE-PACIFIQUE POUR LES HANDICAPÉS (1993-2002)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) s'est tenue à Otsu (Préfecture de Shiga) (Japon) du 25 au 28 octobre 2002. Elle a examiné les résultats obtenus par rapport aux buts de la Décennie, mis en relief les meilleures pratiques de politique générale et de développement des programmes en application du Programme d'action de la Décennie et adopté le Cadre d'action du millénaire de Biwako pour promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés en Asie et dans le Pacifique, incorporant les objectifs de développement du millénaire pertinents et définissant sept domaines d'action prioritaire.

Le Cadre d'action serait un guide clair pour la prochaine décennie (2003-2012) afin d'assurer le remplacement de l'idée de charité par la notion de droit, de manière à protéger concrètement les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes handicapées.

La Réunion a noté que les priorités sous-régionales n'étaient pas uniformes et que la réalisation des objectifs du Cadre d'action du millénaire de Biwako serait facilitée durant la prochaine décennie si les activités et les mesures d'application sous-régionales recevaient davantage d'attention. Des consultations avec la société civile, spécialement avec les organisations d'entraide des handicapés et les organisations non gouvernementales concernées, et sa participation, étaient essentielles pour poursuivre les objectifs et appliquer les stratégies prévus dans le Cadre d'action.

TABLE DES MATIÈRES

Page

I. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RÉUNION 1

II. TRAVAUX DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU POUR LA CLÔTURE DE LA DÉCENNIE ASIE-PACIFIQUE POUR LES HANDICAPÉS (1993-2002) 3

A. Examen des résultats obtenus dans l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) 3

B. Aspects significatifs de l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) 8

C. Examen d'un cadre régional d'action pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique 14

III. ORGANISATION DE LA RÉUNION 17

A. Contexte et objectifs 17

B. Ouverture de la Réunion 18

C. Participation 19

D. Élection du Bureau 19

E. Adoption de l'ordre du jour 19

F. Adoption du rapport 20

I. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA RÉUNION

1. Traiter désormais les problèmes relatifs aux handicapés sous l'angle des droits de l'homme plutôt que sous l'angle de la protection sociale: ainsi peut se résumer l'esprit et l'orientation de la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002). La Réunion a examiné les résultats obtenus par rapport aux objectifs de décennie, dégagé les pratiques optimales relatives à l'élaboration des politiques et des programmes en rapport avec l'application du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés; elle a adopté le Cadre d'action du millénaire de Biwako pour promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés en Asie et dans le Pacifique. Dans bien des pays et zones de la région, les handicapés ont bénéficié d'une aide en vue de leur participation sociale, non par souci de charité mais parce que les intéressés en ont le droit et que la société elle-même a droit à bénéficier de cette participation.

2. La Réunion a évalué les problèmes restants, à savoir les obstacles qui persistent sur la voie de l'égalité des handicapés en matière de participation et de droits dans la région. On peut et l'on doit faire davantage pour mettre en place des législations et les appliquer, faire bénéficier tout le monde du principe de l'éducation pour tous, améliorer la formation et l'emploi, lutter contre la pauvreté, intervenir à un stade précoce et créer des sociétés véritablement sans obstacles et fondées sur les droits. Le Cadre d'action du millénaire de Biwako indique ces domaines prioritaires.

3. La Réunion a convenu que la situation des handicapés en Asie et dans le Pacifique ne s'améliorerait pas sans une action énergique et soutenue dans ces divers domaines. Si l'on ne faisait pas davantage pour supprimer les obstacles auxquels sont confrontés les handicapés, il en découlerait pour eux une marginalisation sociale croissante et ils seraient dans l'impossibilité de participer et de contribuer à la vie sociale et d'en bénéficier.

4. Par la résolution 58/4 «Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^{e} siècle», en date du 22 mai 2002, la CESAP avait proclamé la prolongation de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) pour 10 ans supplémentaires (2003-2012).

5. Dans le Cadre d'action du millénaire de Biwako étaient exposés les questions, plans d'action et stratégies dans l'optique d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur les droits, au bénéfice des handicapés. À cette fin, on y avait recensé sept domaines d'action prioritaires, en identifiant pour chacun d'entre eux les questions critiques, en énonçant des objectifs précisément échéancés et en définissant les mesures requises.

6. Les domaines de politique générale prioritaires recensés dans le Cadre d'action du millénaire de Biwako étaient les suivants: a) organisations d'entraide des handicapés et associations de familles et de parents de handicapés; b) femmes handicapées; c) dépistage précoce, intervention précoce et

éducation; d) formation et emploi, y compris le travail indépendant; e) accès aux environnements bâtis et aux transports publics; f) accès à l'information et aux communications, y compris les technologies de l'information et de la communication et les technologies d'aide aux handicapés; g) dépaupérisation par le renforcement des capacités, la sécurité sociale et les programmes visant à promouvoir des moyens d'existence durables.

7. Le Cadre d'action régional reprenait les objectifs de développement du millénaire (ODM) et les objectifs correspondants. En tout, 21 objectifs et 17 stratégies avaient été recensés pour atteindre ces objectifs. Les 17 stratégies étaient les suivantes: 1) plans d'action nationaux quinquennaux globaux pour atteindre les objectifs et appliquer les stratégies; 2) politiques non discriminatoires; 3) institutions nationales des droits de l'homme visant à protéger les droits des handicapés; 4) participation des handicapés à l'élaboration des politiques; 5) ratification des traités internationaux fondamentaux relatifs aux droits de l'homme; 6) et 7) soutien au Comité spécial pour une convention internationale globale et intégrée relative à la promotion et à la protection des droits et de la dignité des handicapés; 8) collecte et analyse des données relatives aux handicapés; 9) adoption de définitions relatives aux handicaps, fondées sur les *Guidelines and Principles for the Development of Disability Statistics*[1]; 10) politiques nationales visant à promouvoir les approches communautaires de la réadaptation; 11) et 12) priorités et plans d'action sous-régionaux en vue des objectifs considérés; 13) collaboration des gouvernements, du système des Nations Unies, des organisations de la société civile et du secteur privé afin de soutenir et d'exploiter les capacités de formation et de communication du Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés; 14) et 15) réseau de centres d'excellence dans les domaines d'activité ciblés en vue de maximaliser la coopération et la collaboration; 16) coopération intergouvernementale et 17) coopération de la CESAP et des autres organismes régionaux en matière d'échanges d'information, de données d'expérience et de compétences

8. Au cours de la décennie à venir, on ferait en sorte de passer de l'approche caritative à l'approche fondée sur les droits de manière à garantir les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux des handicapés. Il était indispensable, dans l'optique des objectifs et stratégies prévus dans le Cadre d'action, de se concerter avec la société civile, notamment les organisations d'entraide et les ONG intéressées, et de s'assurer de leur participation.

9. La Réunion a noté que les priorités sous-régionales n'étaient pas uniformes et que la réalisation des objectifs du Cadre d'action du millénaire de Biwako serait facilitée durant la prochaine décennie si les activités et les mesures d'application sous-régionales recevaient davantage d'attention.

[1] Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.01.XVII.15.

II. TRAVAUX DE LA RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE DE HAUT NIVEAU POUR LA CLÔTURE DE LA DÉCENNIE ASIE-PACIFIQUE POUR LES HANDICAPÉS (1993-2002)

A. Examen des résultats obtenus dans l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)

10. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/APDDP/2, «Examen de l'action menée au niveau régional à l'appui de l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique (1993-2002)».

11. Elle s'est félicitée de la Déclaration du président du Comité organisateur du Forum international sur l'invalidité pour marquer la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapé, représentant le Forum d'Osaka, M. Eita Yashiro, qui a exposé les principaux résultats de cette réunion, tenue à Osaka (Japon) du 21 au 23 octobre 2002. Les organisations participantes s'étaient engagées à œuvrer en vue de l'adoption rapide d'une convention sur les droits des handicapés, à mettre en place des mécanismes de contrôle plus stricte et à faire en sorte d'être adéquatement représentées au Forum Asie-Pacifique sur l'invalidité ainsi qu'à coopérer activement avec le Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés.

12. La Réunion a été sensible à l'allocution introductive de M. Satoshi Fukushima, professeur associé au Centre de recherche pour les sciences et technologies de pointe à l'Université de Tokyo, qui, lui-même sourd et muet, a mis en relief trois grands éléments nécessaires à une pleine participation des handicapés. Le premier consistait à mettre en place les moyens de base requis pour que les handicapés puissent vivre en société et participer à la vie sociale. C'est-à-dire qu'ils devaient bénéficier d'un accès suffisant à l'éducation et à la réadaptation. Le second facteur portait sur la coopération de ceux qui se trouvaient effectivement en contact avec les handicapés dans leur milieu de vie. En particulier, il s'agissait de la coopération des personnes atteintes du même handicap et de l'action d'entraide requises des intéressés et de leur famille. Le troisième touchait à la mise en place d'un cadre social, juridique et institutionnel facilitateur, gage d'une base stable pour l'action de coopération menée par ceux qui s'efforçaient de promouvoir le bien-être des handicapés. En particulier, il s'agissait de mesures législatives visant à interdire la discrimination à l'égard des handicapés et respectueuses de leur dignité, ainsi que de la mise en place de systèmes institutionnels favorisant la formation et l'emploi des handicapés.

13. La Réunion a constaté qu'au cours de la Décennie, la CESAP avait convoqué des réunions régionales chargées d'examiner les progrès réalisés dans l'exécution du Programme d'action. Une réunion s'était tenue à Bangkok en juin 1995 pour examiner les progrès réalisés depuis le début de la Décennie, qui avait adopté 73 objectifs et 78 recommandations relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action, en particulier concernant les aspects sexospécifiques de cette mise en oeuvre. La Réunion de hauts responsables chargée de l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique

pour les handicapés, accueillie par le Gouvernement de la République de Corée à Séoul en septembre 1997, avait, de son côté, examiné les progrès faits pendant la première partie de la Décennie. La troisième série d'examens régionaux de ce type s'était déroulée dans le cadre du Forum régional sur la réalisation des objectifs de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés et l'égalisation des chances pour les personnes handicapées dans la région de la CESAP (Bangkok, novembre 1999). La CESAP avait, d'autre part, effectué une enquête régionale en 2001, sous forme de questionnaire adressé aux gouvernements de la région, concernant la mise en oeuvre des 12 domaines de politique générale visés dans le Programme d'action.

14. En 2000, le Groupe de travail thématique des problèmes concernant les handicapés avait pris la place de l'ancien sous-comité du Comité interinstitutions régional pour l'Asie et le Pacifique (CIRAP) chargé des problèmes concernant les handicapés et continué de travailler à la réalisation des objectifs de décennie. La composition avait été élargie et le groupe de travail comprenait 50 organisations non gouvernementales (ONG), 15 représentants des gouvernements et la Banque asiatique de développement (BAsD).

15. La Réunion a constaté, au sujet des 12 domaines de politique générale recensés dans le Programme d'action, que la CESAP s'était concentrée sur les domaines qui ne correspondaient pas à des missions ou compétences d'autres organismes et institutions des Nations Unies: la coordination nationale, la législation, l'information (notamment les statistiques de l'invalidité), l'accessibilité, les appareils pour handicapés et les organisations d'entraide de handicapés.

16. En réponse à de nombreuses demandes de gouvernements de la région portant sur des modèles de législation, la CESAP aVAIT produit deux publications en 1995: *Legislation on Equal Opportunities and Full Participation in Development Persons: Regional Review* (ST/ESCAP/1622) et *Legislation on Equal Opportunities and full Participation in Development for Disabled Persons: Examples from the ESCAP Region* (ST/ESCAP/1651).

17. Entre autres activités dans le domaine de l'éducation du public, la CESAP avait apporté son soutien actif aux campagnes régionales organisées par le Réseau régional des ONG pour promouvoir la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, en collaboration avec les pays hôtes et les ONG locales. La plus importante de ces campagnes régionales avait été la «Campagne 2001», qui avait adopté la Déclaration de Hanoi de la Campagne 2001 pour faciliter l'intégration des personnes handicapées à la communauté, engageant les gouvernements de la région à prolonger la Décennie Asie-Pacifique pour une période supplémentaire de 10 ans.

18. La Réunion a relevé que la campagne régionale finale s'était tenue à Osaka (Japon) en octobre 2002, en conjonction avec le Forum international sur l'invalidité pour marquer la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés.

19. Les statistiques sur les incapacités constituaient un domaine d'information majeur. La CESAP avait organisé deux ateliers sous-régionaux sur ces statistiques, l'un à New Delhi, l'autre à Shanghai (Chine). En 1997, elle avait créé une page Web consacrée à la Décennie (http://www.unescap.org/decade). Figuraient sur ce site Web des renseignements concernant notamment les ateliers susmentionnés et les autres sources d'information, des liens avec les organismes qui traitent des questions d'invalidité, les rapports du Groupe de travail thématique des problèmes concernant les handicapés et de nombreuses publications de la CESAP sur les mêmes questions.

20. La Réunion a noté que l'un des programmes phares de la CESAP concernait la promotion d'environnements non handicapants pour les personnes infirmes. La première phase du projet était axée sur l'établissement de directives régionales touchant la convivialisation du milieu de vie des handicapés et des personnes âgées. Les directives, publiées en 1995, couvraient la planification et la conception des bâtiments, les dispositions générales et la législation en matière d'accessibilité ainsi que la sensibilisation du public en matière d'accessibilisation. La deuxième phase était centrée sur la mise en œuvre des directives au niveau municipal dans le cadre de projets pilotes intéressant les villes de Bangkok, Beijing et New Delhi. Parmi les résultats obtenus figuraient des améliorations effectives de l'accessibilité dans les trois sites pilotes. D'autre part, ces projets avaient conduit les gouvernements à étudier des politiques d'accessibilisation en faveur des handicapés et à prendre des réglementations améliorées dans ce domaine.

21. Ces actions de la CESAP sur le plan de l'accessibilisation avaient, avec d'autres, aidé à constituer un réseau régional des handicapés et des architectes et urbanistes chargés de former les agents publics et d'aider à éliminer les obstacles dans l'environnement aux niveaux municipal, provincial et national.

22. Au sujet de l'éducation, la Réunion a noté que les activités de la CESAP visaient à soutenir l'intégration des enfants et des jeunes handicapés dans le cadre des campagnes Éducation pour tous organisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Au nombre de ces activités figuraient des séminaires sur l'intégration au système d'éducation, un forum sur l'éducation des enfants et jeunes handicapés ainsi que des enquêtes régionales sur l'intervention précoce et l'éducation des enfants et jeunes handicapés.

23. La CESAP collaborait avec l'Organisation du travail (OIT) et lui apportait son soutien pour renforcer les services de placement professionnel. En outre, ces deux organisations avaient participé aux activités de formation et d'emploi du CIRAP dans la région. Les activités connexes comprenaient notamment la contribution de la CESAP au Réseau mondial de recherche appliquée et d'information sur le handicap concernant les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées par l'utilisation des technologies.

24. Le deuxième programme phare de la CESAP portait sur la capacitation des handicapés par le canal de leurs organisations d'entraide. Depuis 1990, agissant en étroite collaboration avec ces organisations dans la région, la CESAP avait élaboré une série de lignes directrices relatives à la mise en place et au développement de ces organisations. La publication *Self-help Organizations of Disabled Persons* (ST/ESCAP/1087), parue en 1991, avait été traduite en cinq langues nationales et en Braille anglais. Parmi les activités dans ce domaine figuraient en outre des ateliers régionaux sur la gestion des organisations d'entraide qui avaient abouti à la publication *Management of Self-help Organizations of People with Disabilities* (ST/ESCAP/1849). Des services techniques et consultatifs avaient été fournis régulièrement pour aider ces organisations.

25. Les femmes handicapées constituaient une catégorie de la population parmi les plus négligées. En collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et d'autres membres du CIRAP, la CESAP avait mis sur pied un projet relatif à la promotion de la femme et de la jeune fille handicapées. Cela avait conduit à la publication intitulée *Hidden Sisters: Women and Girls with Disabilities in the Asian and Pacific Region* (ST/ESCAP/1548). D'autre part, la CESAP avait organisé un atelier de formation régional sur l'intégration des femmes et jeunes filles handicapées aux actions d'égalisation des sexes à Phitsanulok (Thaïlande) en juin 2001, en conjonction avec le Sommet Asie-Pacifique des femmes maires et conseillères municipales. Le Réseau régional des femmes handicapées était né suite de cet atelier.

26. La Réunion a constaté que les rapports entre invalidité et pauvreté prenaient une place de plus en plus centrale dans les travaux de la CESAP. L'une des activités de cette dernière avait consisté en une Étude sur le terrain-Séminaire régional sur la dépaupérisation pour les handicapés en milieu rural, organisée à Hyderabad (Inde) en décembre 1999. Ce séminaire avait été l'un des premiers du genre à mettre en lumière les questions concernant les handicapés pauvres vivant en zone rurale dans les pays en développement de la région de la CESAP.

27. Le fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique aux fins de la Décennie, alimenté par les contributions des gouvernements, des organisations du travail et d'une société privée, avait permis à la CESAP de développer la coopération interpays et d'aider à concrétiser aux niveaux national et local les 12 domaines visés dans le Programme d'action. Grâce à ce fonds, on avait en outre pu fournir du personnel d'appui pour mener les activités du secrétariat visant à promouvoir la Décennie.

28. La Réunion a pris note aussi des programmes et activités de plusieurs organismes et institutions des Nations Unies à l'appui de la Décennie. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait mis en place des programmes à l'intention des agriculteurs handicapés et conseillé les décideurs et les concepteurs de programme pour améliorer l'information des femmes dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire et de la prévention des

accidents. L'Organisation internationale du Travail (OIT) avait exécuté de nombreux programmes visant à offrir davantage de possibilités d'emploi aux handicapés. L'Union internationale des communications (UIT) avait formulé une recommandation visant à mobiliser les fonds pour mettre sur pied des programmes à l'intention des femmes, en particulier des femmes handicapées, et améliorer leurs qualifications dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Groupe d'action pour les handicapés du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaillait en faveur de l'intégration des handicapés aux grands programmes de développement humain durable. L'UNESCO promouvait des approches visant à favoriser l'intégration en matière d'éducation, à faire davantage participer les enfants et les jeunes qui avaient des besoins éducationnels particulier tant aux activités scolaires qu'aux activités extrascolaires. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) donnait priorité à l'aide aux réfugiés handicapés. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) travaillait aux questions relatives à l'enfance handicapée et s'occupait de mettre au point des interventions efficaces, notamment en vue d'assurer l'accès aux services d'éducation ordinaires et autres services sociaux. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'efforçait de promouvoir le concept de réadaptation communautaire et sa mise en œuvre. La BAsD avait lancé un projet visant à identifier les problèmes d'invalidité dans le contexte de la réduction de la pauvreté.

29. Sans un ferme soutien à l'échelon régional, il aurait été difficile d'assurer l'exécution au niveau national de cette décennie régionale sans équivalent. Avec ce même appui, la région prévoyait de lancer une nouvelle décennie ayant pour objectif de promouvoir une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés. À cette fin, la Réunion a engagé chaque membre du système des Nations Unies à renforcer encore son action et à s'unir aux efforts communs afin d'établir une synergie de coopération et de soutien régional.

30. Lors des débats de la Table ronde consacrée aux enseignements utiles de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002), le Secrétaire général du Comité de coordination du Conseil d'État chinois pour les questions relatives à l'invalidité, M. Guo Jianmo, avait souligné que l'invalidité était une question de droits de l'homme et de développement social. Il fallait promouvoir les droits fondamentaux des handicapés en tant que membres de la société, mais aussi souligner que le développement social était le préalable nécessaire de la réalisation des droits de l'homme. Le Gouvernement chinois estimait que la rédaction et la conclusion d'une convention internationale sur les droits des handicapés seraient un moyen puissant et efficace de faire progresser le mouvement mondial en faveur des handicapés. L'adoption d'une telle convention viendrait rationaliser et compléter le système actuel de conventions des Nations Unies relatives aux droits de l'homme et marquerait un grand tournant dans l'histoire de ce mouvement mondial en faveur des handicapés.

31. M^{me} Anuradha Mohit, de la Commission nationale des droits de l'homme de l'Inde, a constaté qu'en s'ouvrant à la perspective des droits de l'homme on prenait davantage conscience du fait que

l'invalidité n'était pas une déviation mais une caractéristique inévitable et une partie intégrante de toute société. Aussi la solution ne résidait-elle pas dans des remèdes à court terme aux problèmes individuels, administrés avec l'aide des institutions gouvernementales, des organisations de bénévoles et des organismes de financement bilatéraux et multilatéraux. Il fallait plutôt intégrer les problèmes d'invalidité aux structures organisationnelles de base indispensables à toute société. La situation des handicapés n'évoluerait pas de façon marquante si les différents processus socioéconomiques de la société civile n'étaient pas redéfinis sur la base de normes intégrant l'invalidité.

32. Le Programme d'action avait fourni une orientation et une direction claires pour les actions visant à réaliser l'objectif de la participation et de l'égalité des chances des handicapés. Même dans les pays et territoires qui avaient ratifié récemment la proclamation de la Décennie sur la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique, on avait relevé les progrès marquants dans plusieurs domaines de politique générale – notamment création de mécanismes de coordination nationaux, l'établissement de partenariats étroits entre le gouvernement et les ONG de handicapés, et des aides financières visant à renforcer ces organisations autonomes. Des actions majeures avaient été menées en matière de collecte des données et de l'information, de sensibilisation du public et d'accès à l'éducation conçu comme un droit fondamental de tous les enfants, y compris des enfants handicapés. La participation aux ateliers de formation régionaux et aux réunions régionales avait permis de renforcer les capacités d'action nationales, tandis que la coopération régionale avait favorisé les échanges de données d'expérience et la mise en commun des pratiques les plus performantes.

B. Aspects significatifs de l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002)

1. Législation et mécanismes de coordination pour les questions relatives à l'invalidité

33. La Réunion a constaté que tous les pays qui avaient rendu compte des progrès accomplis durant la Décennie avaient pu faire des progrès radicaux en intégrant les questions d'invalidité à leur cadre politique national, en promulguant une législation dans ce domaine ou en la révisant, en élaborant un programme à long terme ou un mécanisme de coordination nationale pour les politiques relatives à l'invalidité. Ces législations visaient le plus souvent à garantir les droits fondamentaux des handicapés et recouvraient les multiples aspects de leur vie sociale, de la participation à la vie politique à la formation à l'emploi des chiens guides. L'objectif de la décennie à venir était d'approfondir cette approche fondée sur les droits de l'homme aux niveaux national et international.

34. Vingt-sept gouvernements de la région avaient créé des comités nationaux de coordination pour les questions relatives à l'invalidité. Sept autres pays et zones en prévoyaient la création. Des politiques et plans d'action nationaux avaient été mis au point dans 16 pays et zones et étaient en cours d'élaboration dans 13 autres pays. En outre, certains gouvernements avaient pris des mesures importantes pour intégrer les questions liées à l'invalidité à leurs programmes nationaux de

développement, y compris celles des droits de l'homme et de la pauvreté. Certains gouvernements tenaient en outre des consultations régulières avec des comités consultatifs de handicapés créés spécialement à cet effet.

35. L'un des principaux obstacles aux progrès sur la voie de la pleine participation et de l'égalité des handicapés résidait dans la persistance à ne pas considérer l'invalidité comme un problème de développement. Apparemment, on continuait à y voir essentiellement un problème de protection sociale.

36. Dans le domaine législatif, la Réunion a constaté que 13 gouvernements avaient adopté une législation très complète sur l'invalidité; neuf gouvernements préparaient une législation dans ce domaine et 27 gouvernements avaient adopté des lois ou des réglementations substantielles et détaillées ou travaillaient à les réviser. Un certain nombre de gouvernements avait pris des mesures pour assurer l'exécution et à promulguer une législation antidiscriminatoire.

37. La plus grande difficulté dans ce domaine était de mettre en place des mécanismes plus stricts pour assurer l'exécution des lois et sanctionner les infractions.

2. Éducation des enfants et des jeunes handicapés

38. Les participants ont constaté que la question de l'éducation des enfants et des jeunes handicapés était particulièrement préoccupante dans la région Asie-Pacifique. Le taux de scolarisation des enfants non handicapés avait atteint un niveau acceptable et continuerait de s'améliorer dans de nombreux pays et territoires de la région, mais le bas niveau de scolarisation des enfants handicapés restait inacceptable. On avait, cependant, constaté récemment que les gouvernements de la région s'étaient engagés de plus en plus à inclure l'éducation des enfants handicapés dans leur politique d'éducation nationale. Cette évolution était évidente dans de nombreux pays et territoires de l'Asie et du Pacifique, comme la tendance croissante à intégrer de nombreux enfants handicapés dans les écoles ordinaires. On a rapporté qu'il était possible d'obtenir de bons résultats scolaires chez tous les enfants grâce à des méthodes supposant des changements d'attitudes et de pratiques pédagogiques et grâce à un partenariat étroit et réel entre les familles, les écoles et les communautés locales.

39. Les représentants ont constaté que des pays en développement pauvres en ressources pouvaient établir un système d'enseignement pour tous avec de bons résultats et, en s'y prenant de façon prudente et systématique, faire croître de façon exponentielle le taux de scolarisation des enfants handicapés au bout de plusieurs années.

40. Les pays développés de la région avaient progressé davantage sur la voie de l'éducation de tous les enfants handicapés, même de ceux atteints de handicaps graves et multiples. Le progrès avait porté sur la création d'écoles sans obstacles. Deux éléments importants avaient contribué à offrir l'éducation à tous, y compris aux enfants handicapés: le stade précoce de l'intervention et la formation de tous les enseignants à l'éducation d'enfants aux capacités diverses.

41. On a estimé que 2 à 5% seulement des enfants handicapés des pays en développement de la région avaient accès à l'instruction scolaire. L'absence de données sur le nombre et la prévalence des enfants handicapés rendait impossible de mesurer convenablement les progrès ou de parfaire l'analyse des problèmes.

42. Selon certains indices, la situation semblait cependant être en voie d'amélioration. En effet, 20 gouvernements avaient adopté ou étaient sur le point d'adopter une législation sur l'enseignement obligatoire de tous les enfants. Un petit nombre d'entre eux seulement avait prévu d'inclure les enfants handicapés dans les plans nationaux d'éducation pour tous. L'accès à l'éducation était surtout réalisé dans des écoles séparées, mais de plus en plus apparaissait un système d'enseignement intégré. Vingt-sept gouvernements avaient indiqué que les enfants et les jeunes handicapés pouvaient accéder dans une certaine mesure aux écoles ordinaires.

43. Les participants ont constaté avec regret que l'Éducation pour tous d'ici à 2015, but fixé à la fois dans le Cadre d'action de Dhaka et dans les objectifs de développement du millénaire, ne pourrait être obtenue dans la région sans un engagement plus fort des pouvoirs publics et de la société civile.

3. Autonomie ambulatoire et mode de vie indépendant

44. Les participants ont remarqué que bien des pays appliquaient activement et avec succès des mesures particulières pour améliorer l'accessibilité aux espaces bâtis et aux transports publics, dans les secteurs tant public que privé. Ils ont souligné un aspect important: assurer l'accessibilité signifiait respecter les droits des handicapés aux fins de leur intégration sociale. Les objectifs de la prochaine décennie ne seraient atteints que moyennant une participation plus active des handicapés à l'élaboration et à l'application de la politique relative à l'accès.

45. Des progrès avaient été enregistrés dans ce domaine, puisque 24 gouvernements avaient voté ou mettaient au point une législation et des normes relatives à l'accessibilité aux espaces bâtis et aux transports. L'absence d'un environnement libre d'obstacles et l'inégalité d'accès aux technologies de l'information et de la communication empêchaient une pleine participation de tous, sauf celle d'un petit nombre de handicapés dans quelques espaces urbains limités. Beaucoup restait encore à faire au sujet de l'accessibilité de l'environnement et des services. Là où une législation avait été adoptée dans ce domaine, elle était rarement appliquée.

4. Formation et emploi

46. Les participants ont passé en revue un grand nombre d'exemples portant sur l'amélioration de l'accès à la formation et à l'éducation, chose essentielle, sans laquelle il n'y avait pas d'occupation productive. L'amélioration de l'accès à l'éducation des handicapés s'était faite grâce à des écoles spécialisées, à des écoles où les handicapés étaient intégrés à certaines classes et à des écoles intégrées où les handicapés assistaient aux mêmes cours que les autres élèves.

47. Les gouvernements avaient renforcé leurs programmes d'enseignement professionnel destinés aux handicapés et y incorporaient de plus en plus des techniques avancées (comme les TIC).

48. Ils avaient encouragé l'emploi des handicapés, par exemple, en fixant des quotas dans les entreprises du secteur public et privé et en accordant des prêts sans intérêt pour financer des activités indépendantes.

49. La Réunion a remarqué que les ONG avaient contribué notablement à la formation et à l'emploi des handicapés. Certains employeurs et certaines organisations d'employeurs avaient contribué à la formation et à l'emploi des handicapés. La pénurie de personnel formé entravait les efforts des gouvernements en matière d'enseignement général et de formation professionnelle pour les handicapés.

50. Sur les 27 gouvernements assurant des services de formation professionnelle, cinq n'en étaient encore qu'aux premiers stades. Neuf pays s'étaient orientés vers l'établissement d'une formation professionnelle intégrée. De nombreuses stratégies avaient été adoptées pour favoriser l'emploi des handicapés. Douze pays avaient un système de quotas et prévoyaient des mesures d'incitation et des sanctions pour en assurer l'application. Des moyens complémentaires avaient été mis en œuvre: agences de recherche d'emplois, centres de placement et d'aide à l'emploi, subvention des salaires, leçons particulières, stages d'essai et descriptifs de fonctions industrielles. Un certain nombre de pays avaient adopté une stratégie favorisant les activités indépendantes et rémunératrices (subventions, microcrédits et prêts). Divers gouvernements ont déclaré qu'ils portaient une attention particulière à l'emploi des jeunes ruraux handicapés. Le Gouvernement japonais commençait à promouvoir l'emploi dans le secteur privé des personnes souffrant de sévères handicaps et se penchait actuellement sur la situation de l'emploi des femmes et des jeunes filles handicapées.

5. Accès à l'information et aux communications

51. Les participants ont relevé que, si le développement des TIC pouvait apporter certains des avantages, il s'accompagnait de disparités notamment au détriment des handicapés. La région Asie-Pacifique ne serait pas en mesure de créer une société de droit pour tous, sans obstacles, si elle ne s'attaquait pas à la question de la fracture numérique.

52. De l'avis des participants, la Réunion de haut niveau offrait un bon exemple de communications et de partages de données d'expérience sur l'accessibilité aux TIC. C'était en effet la première fois que la documentation des Nations Unies devenait tout à fait accessible à tous les délégués, y compris aux délégués sourds et aveugles, grâce à des cédéroms au format Digital Audio Information System DAISY. Cette technique offrait, tout au long de la Réunion, un support technique comprenant des légendes en temps réel à l'intention des malentendants et une interprétation en langue des signes à l'intention des sourds.

53. Certains pays offraient déjà des logiciels sonores et des claviers de grande taille à l'intention des malvoyants. De plus, certains pays accordaient aux handicapés une subvention couvrant partiellement l'achat d'ordinateurs personnels et de périphériques.

54. Un pays avait mis en place des structures institutionnelles et juridiques, par exemple, une loi de protection sociale des handicapés, une loi sur la radiotélévision, une loi sur la promotion de certaines commodités, une charte des droits de la personne à l'intention des handicapés, une loi fondamentale favorisant l'information et une loi sur la réduction de la fracture numérique. Cet ensemble législatif était destiné à assurer le respect des droits des groupes défavorisés, y compris les handicapés, et à leur faciliter l'accès à l'information ainsi que son utilisation.

55. Quant à la promotion de l'accès aux moyens de communication les plus courants, énoncés dans les 107 objectifs d'action du Programme d'action pour la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés, les participants à la Réunion ont constaté que l'objectif visant à développer et à diffuser un langage gestuel indigène, à former des interprètes en langage gestuel et à assurer l'égalité d'accès à la communication n'était pas encore complètement atteint.

56. Ils ont souligné qu'il fallait mettre au point et coordonner un langage gestuel national normalisé, utiliser le Braille et le Braille tactile dans chaque pays de la région, former des interprètes en langage gestuel et des traducteurs en Braille et des interprètes de Braille tactile, sur la base de l'emploi à plein temps. Ils ont également noté que certains pays avaient déjà mis au point des appareils pour handicapés, par exemple, des livres en Braille, des livres sonores et un système national de langage gestuel.

57. Les participants ont reconnu que l'accès aux technologies de la communication et à la maîtrise de l'informatique était de toute évidence limité, voire inexistant, pour la majorité des handicapés, surtout des ruraux et urbains pauvres handicapés.

6. Dépaupérisation et participation des handicapés ruraux à la vie communautaire

58. On admettait de plus en plus qu'il existait un lien entre pauvreté et handicap, et que les besoins de la majorité des pauvres handicapés ruraux n'étaient pas satisfaits. Il fallait développer les capacités des personnes handicapées pour qu'elles puissent contribuer à la solution au niveau communautaire des divers problèmes qui s'y posaient. Les gouvernements devaient s'assurer que les personnes vulnérables handicapées aient accès aux services de santé, d'éducation, de formation et d'emploi, et soient intégrées aux programmes de développement communautaire. Il fallait se préoccuper d'urgence de la difficulté d'accès des enfants handicapés à une éducation appropriée et du taux élevé de chômage des jeunes et des adultes handicapés.

59. Les participants ont reconnu que les handicapés pauvres pouvaient contribuer par eux-mêmes aux activités de dépaupérisation quand la situation était favorable. Il fallait, à cette fin, déterminer

précisément les besoins et recourir aux consultations surtout entre pouvoirs publics, secteur privé et société civile, dans les phases de conception et d'exécution, de façon à trouver les ressources nécessaires et à adopter une législation et une politique appropriées. Développement signifiait intégration et il fallait, au sujet de l'invalidité, passer d'une approche caritative à une approche socioéconomique fondée sur le respect des droits des handicapés.

60. Les participants ont relevé que les activités de dépaupérisation nécessitaient une démarche intégrée qui combinerait la prévention et la réadaptation avec des stratégies de responsabilisation et des modifications des attitudes.

61. Il était essentiel d'établir des bases de données nationales contenant des informations précises sur les handicapés et sur leur situation, sinon il serait difficile de prévoir les services pertinents et de vérifier les progrès réalisés sur la voie d'une pleine participation et de l'égalité.

7. Organisations d'entraide des handicapés et problèmes concernant les femmes handicapées

62. Les participants ont constaté un profond changement, au cours de la Décennie, dans l'importance donnée aux organisations de handicapés. Dans le Cadre d'action du millénaire de Biwako, ces organisations occupaient un rang de priorité plus élevé que durant la décennie précédente. Les handicapés n'étaient plus dans une situation de vulnérabilité extrême ni de restriction de leurs activités. Ils n'étaient plus considérés comme une menace pour les prestataires de services. La décennie précédente avait été envisagée comme une période de lutte pour faire entendre la voix des personnes handicapées mais, à l'approche de la décennie nouvelle, ces personnes exigeaient un rôle plus actif, demandant d'être acceptées comme des membres dynamiques de la société, de «s'asseoir à la table» et d'être consultées sur toutes les questions qui les concernent, elles-mêmes et leurs organisations. Dans la mesure où les organisations de handicapés réclamaient et acceptaient davantage de responsabilités, il était important qu'elles donnent une place particulière à la solidarité de groupe, tout en restant attentives aux problèmes de chaque type d'invalidité et aux questions d'équité entre villes et campagnes et entre hommes et femmes. On a relevé que les organisations de handicapés joueraient un rôle majeur dans la réalisation des objectifs du Cadre du millénaire de Biwako et qu'il fallait que les pouvoirs publics soutiennent le renforcement des capacités et la formation aux fonctions de dirigeant pour favoriser leur action. Les participants ont noté la double discrimination qui s'appliquait aux femmes handicapés. Ils ont constaté cependant que la situation évoluait et que les initiatives de formation à l'exercice des responsabilités se multipliaient à l'échelon des pays et de la région. Il fallait développer davantage encore les activités de ce type au cours de la nouvelle décennie.

63. Les participants ont noté qu'il fallait former une nouvelle génération de jeunes dirigeants, notamment de jeunes femmes handicapées, et qu'il fallait aussi créer une organisation nationale des handicapés dans chaque pays et chaque territoires de la région de la CESAP dans l'espace de la prochaine décennie.

64. Les gouvernements de la région apportaient un soutien de plus en plus grand aux organisations d'entraide des handicapés et appréciaient le rôle qu'elles jouaient comme conseillers des pouvoirs publics au sujet des problèmes de l'invalidité. Vingt-deux pays avaient constitué des organisations nationales polyvalentes de personnes handicapées ou des organisations d'entraide. Quatre étaient en train de former des groupes de ce type. Dix-sept gouvernements avaient établi des mécanismes de participation des organisations d'entraide de handicapés à la définition des politiques nationales et 12 procuraient une aide financière pour renforcer et soutenir la création de ces organisations.

65. Certaines organisations d'entraide de handicapés s'étaient constituées sans aucune aide publique. De plus, le manque de coordination entre un grand nombre de groupes disparates, s'occupant souvent d'un seul type d'invalidité, avait amoindri la capacité, pour ces organisations, de faire entendre efficacement leur voix. Une meilleure coordination entre les organisations serait dans l'intérêt commun des pouvoirs publics et des handicapés.

66. L'état des partenariats et le niveau des consultations entre les pouvoirs publics et les organisations de handicapés n'était toujours pas satisfaisant dans la région et l'évolution à cet égard était lente.

C. Examen d'un cadre régional d'action pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique

1. Cadre d'action du millénaire de Biwako

67. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/APDDP/4, «Projet de Cadre d'action du millénaire de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique».

68. Elle a estimé que le Cadre d'action du millénaire de Biwako serait très utile pour fixer des directives et des objectifs pour les programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux sur l'invalidité au cours des dix prochaines années. Elle s'est félicitée du changement de modèle de référence qui plaçait l'invalidité dans un cadre intégré, sans obstacles et fondé sur le respect des droits. Elle a considéré que les sept domaines prioritaires définis dans le Cadre délimitaient utilement le champ des programmes et activités futurs.

69. Elle a renforcé le projet de Cadre d'action du millénaire de Biwako en ajoutant des objectifs et des mesures recommandées concernant les technologies de l'information et des communications, le Braille et le langage gestuel, le dépistage précoce des invalidités et les sports, les loisirs et les activités récréatives pour les personnes handicapées.

70. Elle a accordé une attention particulière à la situation des personnes atteintes de débilité intellectuelle et de celles qui souffrent d'invalidités graves. Elle a recommandé que le cas de ces personnes soit pris expressément en considération à l'occasion du prochain examen régional par la CESAP des politiques et des programmes en matière d'invalidité.

71. La Réunion a examiné le Cadre d'action du millénaire de Biwako et l'a adopté le 28 octobre 2002 pour le soumettre à la Commission afin qu'elle l'adopte à son tour.

2. Priorités et recommandations sous-régionales

72. La Réunion a pris note des domaines de préoccupation particuliers des différentes sous-régions, mis en évidence par les groupes de discussion sous-régionaux qui avaient proposé des recommandations soumises à l'examen de la Réunion.

a) *Groupe sous-régional du Pacifique*

73. Le groupe a estimé que tous les domaines prioritaires avaient une importance égale. Il a noté que l'ordre des priorités serait différent selon les pays et les zones de la région.

74. Il a constaté que, pour la sous-région du Pacifique, les priorités seraient identiques à celles des initiatives de la décennie 1993-2002: législations et révision des législations, politique et planification nationales, éducation intégrée et obligatoire, renforcement des organisations d'entraide, organisations de femmes handicapées, organisations de parents et de familles, aide et encouragement aux parents pour qu'ils militent en faveur de leurs enfants handicapés.

75. Le groupe a désigné la coopération sous-régionale comme une stratégie à renforcer. Il serait possible ainsi de faciliter le développement et l'utilisation des réseaux de handicapés et de soutien aux handicapés, les ateliers de formation dans la sous-région en utilisant les compétences disponibles sur place, complétées par l'intervention d'experts régionaux, l'établissement de solides rapports de coopération avec certains pays plus développés de la région, les programmes d'échanges et l'organisation de stages de formation et de programmes en matière de sensibilisation. Les activités et les programmes de formation en matière de sensibilisation devraient renforcer la compréhension des problèmes par les autorités de la sous-région et leur engagement en faveur des droits et de l'aide aux personnes handicapées et devraient aussi stimuler la volonté politique d'adopter et d'appliquer les programmes, la législation et les mesures d'exécution nécessaires pour intégrer les problèmes de l'invalidité aux décisions sur le développement national.

76. Le groupe a suggéré de donner une place majeure à l'élargissement de l'accès à l'éducation pour tous les enfants handicapés et au soutien à cet effet, à la formation professionnelle et à l'emploi des jeunes et des adultes handicapés.

b) Groupe sous-régional de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

77. Le groupe a exprimé son accord avec le Cadre d'action du millénaire de Biwako et souligné que les pays devaient adapter les priorités au contexte et ajouter éventuellement des priorités nouvelles selon les circonstances particulières de chacun. Il a indiqué un certain nombre de sujets de préoccupation qui pourraient être mis en évidence, notamment la participation des familles et des

associations de parents, l'apport d'un soutien aux réseaux de femmes handicapées, la mise en place de mécanismes de dépistage précoce et le renforcement de la formation du personnel enseignant ainsi que l'égalisation de la proportion d'enfants handicapés dans les écoles ordinaires et de la proportion des enfants non handicapés scolarisés dans le pays considéré.

78. Le groupe a souligné que la santé des personnes handicapées devait recevoir une attention particulière, que le secteur privé devrait être encouragé à employer les personnes handicapées, qu'il devrait y avoir une normalisation universelle des caractéristiques d'accès aux environnements bâtis et que les obstacles devraient être éliminés aussi dans le domaine des télécommunications et de la télédiffusion.

79. Il a constaté qu'il fallait renforcer la coordination interministérielle et intraministérielle; qu'il fallait intégrer les problèmes de l'invalidité dans toutes les politiques et tous les programmes de développement; qu'il fallait rédiger des accords commerciaux régionaux pour créer un marché du partenariat; qu'il fallait revoir les législations en vigueur pour éliminer les dispositions discriminatoires et que la rééducation en milieu communautaire devait partir de l'idée d'un mode de vie indépendant comprenant des activités de conseil par les handicapés eux-mêmes. Le groupe a noté qu'il fallait appuyer l'initiative en faveur d'une convention internationale qui protégerait les droits et la dignité des personnes handicapées.

c) Groupe sous-régional de l'Asie de l'Est

80. Le Groupe a estimé qu'il fallait donner un rang de priorité élevé à la dépaupérisation et à ses rapports avec la prévention des causes évitables d'invalidité, surtout dans les campagnes.

81. Il a suggéré que la Réunion examine la possibilité de renforcer la stratégie pour la formation et l'emploi, y compris le travail indépendant, que la sensibilisation du public figure en tant que stratégie générale dans l'ensemble des sept domaines prioritaires, que le domaine prioritaire de l'accès à l'information et aux communications, y compris les TIC, soit élargi et englobe les technologies d'aide aux handicapés; que le rapport de la Réunion intergouvernementale de haut niveau contienne l'encouragement des pouvoirs publics à étudier la possibilité de créer une commission de l'ASEAN sur l'invalidité pour soutenir la coopération sous-régionale pour l'application du Cadre d'action du millénaire de Biwako.

82. Le groupe a noté que le Centre de développement Asie-Pacifique pour les handicapés pourrait aussi jouer un rôle très utile dans la coopération régionale pour l'application du Cadre d'action du millénaire de Biwako.

83. Il a examiné longuement la question de la fixation d'objectifs. Certaines délégations ont estimé que les objectifs seraient difficiles à atteindre mais ont reconnu qu'il était néanmoins souhaitable d'établir des objectifs pour permettre un suivi et une évaluation de l'application du Cadre d'action du millénaire de Biwako et pour inciter à l'action.

d) Groupe sous-régional de l'Asie de l'Est et du Nord-Est

84. Le groupe sous-régional a estimé que les sept domaines prioritaires correspondaient tous à des préoccupations communes et importantes de la sous-région comme de la région de l'Asie et du Pacifique. Il a été d'avis que, pour l'application à l'échelon national, chaque pays devait tenir compte de sa situation et de ses priorités propres dans les différents domaines.

85. Il a suggéré, à l'intention de la Réunion, que la coopération et la collaboration sous-régionales avaient la plus haute importance car le partage de l'information et la mise à profit des bonnes pratiques dans la sous-région renforceraient l'application au niveau national et feraient progresser la qualité de la vie des handicapés dans toute la sous-région.

86. Le groupe a considéré que l'accès aux technologies de l'information et des communications était un domaine de coopération utile spécialement pour l'échange et le transfert de technologies. L'accès aux environnements bâtis et aux transports publics était aussi un domaine de coopération souhaitable. Des pays comme le Japon et la République de Corée pouvaient partager leurs bonnes pratiques d'accessibilité avec les autres pays.

87. Le groupe a estimé qu'un autre domaine de coopération, qui ne figurait cependant pas parmi les sept domaines prioritaires, englobait la réflexion, la discussion, la recherche et le partage de l'information sur la mise au point d'une convention internationale approfondie et détaillée pour promouvoir et protéger les droits des personnes handicapées.

88. La dépaupérisation devait recevoir une attention particulière car la sous-région abritait le plus grand nombre de personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique. Il fallait encourager les modes de vie indépendants, les réseaux d'aide communautaire et l'emploi des personnes handicapées pour réduire la pauvreté.

III. ORGANISATION DE LA RÉUNION

A. Contexte et objectifs

89. La Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002) a été convoquée par la CESAP en collaboration avec les parties intéressées du système des Nations Unies, conformément à la résolution 54/1, «Renforcement de l'appui régional en faveur des handicapés au XXI^{e} siècle», adoptée par la Commission le 22 avril 1998. Elle était accueillie par le Gouvernement japonais et les autorités de la Préfecture de Shiga.

90. Par la résolution 58/4, «Promotion d'une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique au XXI^{e} siècle», adoptée le 22 mai 2002 par la Commission à sa cinquante-huitième session, par laquelle la Commission a prié les membres et membres associés de participer activement à la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour examiner les résultats obtenus dans l'exécution du Programme d'action et de rédiger et d'adopter un nouveau cadre d'action pour la décennie suivante.

B. Ouverture de la Réunion

91. La réunion a été ouverte officiellement par le Secrétaire exécutif de la CESAP. Dans son allocution liminaire, le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux représentants et présenté l'ordre du jour de la Réunion. Il a aussi remercié le Gouvernement japonais de son appui constant à l'exécution des objectifs de la Décennie et de sa décision d'accueillir la Réunion. Les études faites par la CESAP avaient montré que, depuis l'ouverture de la Décennie Asie-Pacifique, la situation générale s'était améliorée dans chacun des 12 grands domaines définis dans le Programme d'action mais que les résultats étaient inégaux. Des progrès considérables avaient été faits dans les domaines de la coordination nationale, de la législation et de l'établissement des politiques et certaines améliorations s'étaient produites dans les domaines de la prévention des causes d'invalidité, des services de rééducation, de l'accès aux environnements bâtis et du développement des organisations d'entraide des handicapés. Cependant, le taux d'accès des enfants et des jeunes handicapés à l'éducation restait toujours extrêmement bas, tandis que subsistaient des disparités sous-régionales marquées dans l'exécution du Programme d'action.

92. Le Gouverneur de la Préfecture de Shiga, M. Yoshitsugu Kunimatsu, a prononcé une allocution de bienvenue. Il a souhaité aux représentants la bienvenue dans la Préfecture de Shiga et dans la ville d'Otsu. Il a rappelé la tradition unique de Shiga, historiquement soucieuse d'assurer un environnement où les personnes handicapées puissent contribuer à la société et en recevoir des avantages. Cette tradition était incarnée par Kazuo Itoga en souvenir de qui un prix, portant son nom, était attribué chaque année à des personnes qui apportaient une contribution exceptionnelle dans la région de l'Asie et du Pacifique.

93. L'allocution inaugurale du Premier Ministre du Japon, M. Junichiro Koizumi, a été lue par M. Issei Anan, Sous-Secrétaire d'État au Cabinet du Premier Ministre du Japon. Le Premier Ministre a souhaité la bienvenue aux représentants à la Réunion et donné l'assurance que le Gouvernement japonais était résolument engagé à aider les personnes handicapées.

94. M. Tetsuro Yano, Principal Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon, a pris note, dans son allocution de bienvenue, de l'œuvre accomplie par la CESAP durant la Décennie et mis en relief un certain nombre d'initiatives exécutées au Japon. Il a souligné, cependant, qu'il fallait progresser davantage, surtout dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle des organisations d'entraide, de la protection des femmes handicapées et de la création d'un environnement sans obstacle.

95. Les participants à la Réunion ont remercié vivement le Gouvernement japonais, la Préfecture de Shiga et la Ville d'Otsu de leur aide généreuse et de l'accueil réservé à la Réunion.

C. Participation

96. Les ministres et les représentants des membres et membres associés ci-après de la CESAP ont assisté à la Réunion: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fidji, Iles Cook, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, République de Corée, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tonga, Turquie, Vanuatu, Viet Nam et Hong Kong (Chine).

97. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés: Organisation internationale du Travail (OIT), Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et Banque mondiale.

98. L'organisation intergouvernementale suivante était représentée: Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

99. De nombreuses organisations non gouvernementales et autres organisations s'occupant des problèmes de l'invalidité étaient représentées également à la Réunion.

D. Élection du Bureau

100. La Réunion a élu: M. Issei Anan (Japon) Président, M Abdullah Wardak (Afghanistan) Vice-Président, M. Ali Ahsan Mohammad Mojaheed (Bangladesh) Vice-Président, M^{me} Prak Chantha, (Cambodge) Vice-Présidente, M. Guo Jianmo (Chine) Vice-Président, M^{me} Vaevaetaearoi Vaevae-Pare (Iles Cook) Vice-Présidente, M^{me} Adi Asenaca Caucau Filipe (Fidji) Vice-Présidente, Dato' Hajah Siti Zaharah binti Sulaiman (Malaisie) Vice-Président, M. Jadambaa Rardan (Mongolie) Vice-Président, et M. Stephen Pang (Hong Kong (Chine)) Rapporteur.

E. Adoption de l'ordre du jour

101. La Réunion a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Ouverture de la Réunion.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des résultats obtenus dans l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002).
5. Aspects significatifs de l'exécution du Programme d'action de la Décennie Asie-Pacifique pour les handicapés (1993-2002):
    a) Législation et mécanismes de coordination pour les questions relatives à l'invalidité;

b) Éducation des enfants et des jeunes handicapés;

c) Autonomie ambulatoire et mode de vie indépendant;

d) Formation et emploi;

e) Accès à l'information et aux communications;

f) Dépaupérisation et participation des handicapés ruraux à la vie communautaire;

g) Organisations d'entraide des handicapés et problèmes concernant les femmes handicapées.

6. Examen d'un cadre régional d'action pour une société intégrée, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de la région de l'Asie et du Pacifique.

7. Adoption du rapport.

8. Clôture de la Réunion.

F. Adoption du rapport

102. La Réunion a adopté son rapport le 28 octobre 2002.

- - - - -